



AMAP DE BENET
CONTRAT D'ENGAGEMENT
VIANDE
DE VEAU MARAÏCHIN



Avril 2019

Entre le producteur :



Sébastien GUILHEMJOUAN
Ferme du Loriot 07 76 69 95 44
sebastien.lafermeduloriot@gmail.com

Naturaliste, membre du Réseau [Paysans de nature®](#) mis en œuvre par la LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) et membre du collectif « [Quand l'abattoir vient à la ferme](#) ».

Viande en cours de marquage [Nature et Progrès](#) et [Agriculture Biologique](#).

Et le (la) consomm'acteur(trice):

Nom-Prénom :

Adresse :

85.....Tél. port. 0.....

Mail :@.....

Descriptif de l'élevage :

Les vaches de race maraîchine sont élevées exclusivement sur des prairies naturelles au Petit Rochereau à Chaillé-sous-les-Ormeaux et bientôt aux Moutiers-sur-les-Mauxfaits. L'hiver, elles ont un accès libre au bâtiment pour se nourrir matin et soir avec du foin de prairies naturelles sans fertilisation (autre que les déjections des bovins). Ces vaches rustiques vèlent seules. Lors de ces mises-bas et pendant 3-4 mois, elles ont un complément en luzerne bio en plus du foin afin de garder une bonne forme pour allaiter les veaux. Elles ont droit à des massages une fois par semaine. Les veaux sont abattus et préparés à l'abattoir de la Roche-sur-Yon.

Engagements du producteur :

- Fournir de la viande de veau maraîchin en colis comprenant selon le poids : côte, escalope, rôti, tendron, viande à blanquette, steak haché...
- Distribuer les colis de viande en respectant la réglementation sanitaire concernant l'abattage et le transport de viande jusqu'au lieu de distribution.

- Être transparent vis-à-vis du prix de vente du contrat ainsi que sur le mode de production.
- Accueillir les « Amapiens » sur la ferme si demande.
- Dans un souci d'équité, chaque colis distribué sera pesé à la livraison pour ajuster le règlement.

Engagements du consommateur :

- Être à jour de sa cotisation à l'Amap.
- Venir chercher le(s) colis de viande retenu(s) dans mon contrat ou déléguer cette tâche à une personne de mon choix, sur le lieu de distribution de l'Amap en respectant la chaîne du froid.
- Acheter sa part à l'avance et être solidaire du producteur. En considérant les aléas climatiques, de productions et les problèmes sanitaires, comme inhérents à la pratique de l'élevage et vis-à-vis des producteurs, accepter le décalage d'une distribution sans remise en cause du volume de la commande.

Modalités :

- La remise des colis de viande se fera à BENET, le jour de distribution choisi par l'AMAP (le mardi). Les dates pressenties de livraison seraient **le 23 ou le 30 avril 2019**. En raison des aléas de production, de disponibilité des abattoirs, nous nous engageons à vous confirmer la date définitive au minimum deux semaines avant.
- La viande sera livrée découpée et conditionnée sous vide.
- Le prix est de 15 €/kg. Un colis pèse **3, 5 ou 10 kg** au choix. (*Entourez*)
- Paiement au choix (*Cochez*):
 - en **1** fois à la livraison ;
 - en **2** fois : 50 % à la signature du contrat et le reste à la livraison (après pesée).
 - en **3** fois : 1/3 à la signature du contrat, 1/3 à la livraison (après pesée) et 1/3 le mois suivant.

Les chèques sont établis à l'ordre de " **Sébastien GUILHEMJOUAN** ".

Référente de l'Amap pour la viande de veau : Corinne ROUAULT 06 76 92 61 41
corin.rouault@laposte.net.

Fait en 2 exemplaires à BENET, lemars 2019

L'Amapien(ne),

Le Producteur,